

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 375

11 février 2012

SOMMAIRE

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger	17958	Cycafin A.G.	17997
A&D Solutions S.A.	17956	DCC Group S.A.	17987
Advantage Hedge	17974	Delester Sàrl	17997
Ampacet Europe Holding S.à r.l.	17994	DnP S.à r.l.	17988
Area Finance S.A.	17961	Drummond Moore Investments S.A.	17963
Aria Sicav	17968	Endurance Advisory Company S.A.	17992
Atelier Nord	17972	Energia Ré S.A.	17974
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	17980	Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.	17954
Bureau d'Assurances Victor SCHWEI-TZER	17968	Financière Lafayette S.C.A.	17961
Capital Three Thousand S.A.	17976	Fincastle Re S.A.	17960
CB International Finance S.à r.l.	17988	FinLux S.à r.l.	17990
Celos Invest AG	17976	GA BERLIN III InvestCo S.à r.l.	17963
CGH Lux S.à r.l.	17979	GCI Partners S.à r.l.	17960
CHC Helicopter Holding S.à r.l.	17979	GSP Group S.à r.l.	17969
CHC Helicopter S.A.	17984	H&F Iridium Lux 2 S.à r.l.	17956
Chimera International S.A.	17985	Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	17977
Claude Rizzon Immobilier S.à r.l.	17986	Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l.	17969
CMC Capital Luxembourg 5	17987	Jesmond Benelux S.A.	17987
Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	17991	Luxco Holdings CEP I S.C.A.	17956
Cowell Real Estate S.A.	17976	Matrix Post Group	17963
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	17964	Neo Galileo S.à r.l.	17979
CR PropCo S.à r.l.	17988	Smith & Nephew International S.A.	17984
CSFB Lux (Parent) IEP S.à r.l.	18000	Westmount S.A.	18000
CSFB Lux (Parent) IEP S.à r.l.	18000	World Performance Portfolios	17986
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l.	18000	Zandvoort Assets S.A.	17965
		Zyk S.A.	17977

Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.930.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Euroinvest Property Investment Manager (PIM) Inc., a company duly incorporated under the laws of the United States and registered with the Secretary of State of Delaware under company number 4346406, with registered office at 1209, Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware (USA), here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG, by virtue of a proxy given on 22 December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Euroinvest Property Investment Manager (PIM) Inc. is the sole actual shareholder of "Euroinvest Poland 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on July 5, 1999, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 770 of 16 October 1999 (the "Company").

The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on 13 October 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2914 of 29 November 2011;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

I. Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 70.930, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the 5th of July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 770 of 16 October 1999,

II. The capital of the Company is fixed at twelve thousand three hundred ninety-four euro and sixty-eight eurocents (12,394.68.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-four euro and seventy-nine eurocents (24.79 EUR) each, fully paid up;

III. The appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. The appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown or not confirmed yet by third party creditors to the Company and therefore not paid to date.

VI. As a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. Full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. The books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg) or at any other address which will be chosen by the sole shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société «Euroinvest Property Investment Manager (PIM) Inc» société de droit américain, inscrite auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro 4346406, avec siège social à 1209, Corporation Trust Center, Orange Street, USA, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Euroinvest Property Investment Manager (PIM) Inc, précitée, est la seule et unique associée de la société «Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 16 octobre 1999 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2914 du 29 novembre 2010;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

I. «Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au RCS sous le numéro B 70.930 constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 16 octobre 1999 (la «Société»);

II. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-huit centimes d'euro (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes d'euro (24,79 EUR) chacune entièrement libérées;

III. La comparante est l'associée unique de la Société;

IV. La comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. La comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus ou non confirmés encore par des créanciers tiers de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) ou à toute autre adresse choisie par l'associé unique.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.000,- (mille Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003676/108.

(120003146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Luxco Holdings CEP I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.095.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de
Luxco Holdings CEP I (GP) S.A. agissant au nom et pour le compte de la Société le 15 décembre*

Le conseil d'administration de Luxco Holdings CEP I (GP) S.A. a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxco Holdings CEP I (GP) S.A.
Agissant au nom et pour le compte de la Société
Signature

Référence de publication: 2011173723/16.

(110202744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

A&D Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6187 Gonderange, 16, route d'Eschweiler.
R.C.S. Luxembourg B 114.394.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue extraordinairement, à la date du 15 décembre 2011 à 14 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de renouveler, pour une nouvelle période de six ans, les mandats des administrateurs Monsieur Alda ZAMPA et Daniel CARVALHO et celui du commissaire aux comptes, actuellement en fonction, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2017.

2. En ce qui concerne l'administrateur Paulo RAMALHO CARVALHO, l'assemblée décide de ne plus renouveler le mandat et décide de nommer comme nouveau administrateur Monsieur David FIEGEN, demeurant à L-3347 LEUDE-LANGE, 19-21, rue de Cessange, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2011.

Signatures
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012002888/19.

(120002250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

H&F Iridium Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.241.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

H&F Iridium Lux 1 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (the "Principal")

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on November 21st, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. H&F Iridium Lux 2 S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 151.241, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 4th, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 588 of March 19th, 2010 and not yet amended.

II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at GBP 11,500 represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares in registered form with a par value of one Sterling Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the shareholders can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

H&F Iridium Lux 1 S.à r.l., une société constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (le «Mandant»)

ici représentée par Madame Nadine GLOESNER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. H&F Iridium Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société»), ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 151.241 a été constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 588 du 19 mars 2010 et non encore modifiée;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500), représenté par onze mille cinq cents (11.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Toutefois, bien qu'aucune confusion de patrimoine ne peut être faite, ni les avoirs de la société dissoute d'une part ni le remboursement aux actionnaires d'autre part, ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi

sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53022. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003133/89.

(120002434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.664.

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée

A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, Rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B44.664,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1993, publiée au Mémorial C numéro 478 du 14 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 février 2003, publiés au Mémorial C numéro 426 du 18 avril 2003, page 20.413.

Ont comparu:

1.- La société anonyme «L.01 LAURUS» avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, Rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B92.159, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201 rue des Trois Cantons.

2.- Monsieur Guy ROLLINGER, commerçant, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

3.- La société anonyme D.01 P.A.C. Holding, établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici représentée par M. Guy ROLLINGER, ayant pouvoir d'engager la dite société.

La partie comparante sub 1.- détient l'ensemble des 175 parts sociales de 4.960.- € chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 868.000.- €. Elle déclare être devenue associée unique de la société préqualifiée suivant cessions de parts intervenues en date du 15 décembre 2011, dont des copies sont annexées aux présentes. Ces cessions sont intervenues en dehors de la présence du notaire et de sa comptabilité et en dehors de toute responsabilité de sa part, avec décharge à ce dernier de toute responsabilité à cet égard.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présent à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs

immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201 rue des Trois Cantons, en sa qualité de gérant unique de la société.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201 rue des Trois Cantons, en sa qualité de gérant, déclare accepter au nom de la société préqualifiée, les cessions des parts intervenues.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir les 175 parts sociales actuellement existantes en 1000 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de huit cent soixante-huit euros (868.-euros), de façon que le capital social sera dorénavant de 868.000 euros (huit cent soixante-huit mille euros) représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 868.-€ (huit cent soixante-huit euros).

L'associé unique donne par les présentes mandat et pouvoir à Monsieur Guy Rollinger, préqualifié, aux fins de procéder à tout changement qui s'avérerait nécessaire en vue de faire constater le changement dont question.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de procéder à une réduction du capital social, aux fins de réduire au montant de 500.000.- euros (CINQ CENT MILLE EUROS) représenté par 1000 parts sociales de cinq cent euros (500.-euros), la réduction de capital ayant lieu par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille huit cent euros (1.800.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROLLINGER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18157. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 décembre 2011

Référence de publication: 2012003531/94.

(120003261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GCI Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.259.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte de deux cessions de parts sociales effectuées en date du 16 décembre 2011 que Mademoiselle Sharon Raingold, née le 19 août 1974 à Paris, France, demeurant au 5, Avenue du Président Wilson, F-75016 Paris, France,

a cédé:

- 108 [cent huit] parts sociales qu'elle détenait dans la société GCI PARTNERS SARL à la SC ZOUMBA, société civile dont le siège social est situé au 60, Avenue Hoche, F-75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 238 457.

Mademoiselle Rina Benhamou, née le 22 novembre 1973 à Massy, France, demeurant au 9, rue du Midi, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France,

a cédé:

- 17 [dix sept] parts sociales qu'elle détenait dans la société GCI PARTNERS SARL à la SC ZOUMBA, société civile dont le siège social est situé au 60, Avenue Hoche, F-75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 238 457.

Suite à ce transfert les parts sociales de GCI PARTNERS SARL sont désormais réparties comme suit:

SC ZOUMBA: 125 parts sociales

Total: 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005028/27.

(120005014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 décembre 2011

En date du 13 décembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Luc THEMELIN, Monsieur Pit HENTGEN, Monsieur Gilbert HATZ et Monsieur Jean HABAY de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

* Madame Sophie MELLINGER, née le 20 juin 1971 à Metz, France résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Monsieur Erik VAN OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Monsieur Robert ARCHBOLD, né le 14 juillet 1975 à Dublin, Ireland, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2013 Luxembourg;

* Monsieur Manuel RIBEIRO, né le 30 décembre 1965 à Agua Santas Maia, Portugal, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2013 Luxembourg; et

* Monsieur Claude WEBER, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Sophie MELLINGER

- Monsieur Erik VAN OS

- Monsieur Robert ARCHBOLD

- Monsieur Manuel RIBEIRO

- Monsieur Claude WEBER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Fincastle Re S.A.

Signature

Référence de publication: 2012004323/35.

(120003329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Area Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.748.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 2 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Madame Sandrine DURANTE de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Andrea Carini, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012002971/19.

(120002354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.887.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCIERE LAFAYETTE S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social à 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.887, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 en date du 5 mars 2003 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juin 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2010 du 18 septembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annette Schroeder, employée privée, demeurant à Esch sur Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, demeurant à Luxembourg

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Constatation du rachat par la Société, désallocation de cent (100) parts de fondateurs et allocation de cent (100) parts de fondateurs.

2 Modification subséquente de la section 4 de l'article 9 des Statuts.

3 Pouvoirs à conférer au Gérant pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous les points 1 et 2.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions et de parts de fondateur qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, qui resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A ayant une valeur nominale de EUR 240 chacune, l'action de commandité de catégorie ordinaire B ayant une valeur nominale de EUR 240 chacune et les 10 séries de 40 actions de commanditaire privilégiées (catégorie C à L) sans droit de vote, sauf dans toute assemblée générale extraordinaire appelée notamment à se prononcer sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés, sont dûment présentes ou valablement représentées à l'assemblée. Il est par ailleurs constaté que les mille (1.000) parts de fondateurs avec droit de vote limité représentant la totalité des parts de fondateurs émises sont actuellement détenues par la Société et que leur droit de vote est dès lors suspendu. En conséquence de quoi, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la Société a récemment racheté un lot de cent (100) parts de fondateurs actuellement allouées et dont les caractéristiques sont détaillées en Article 9, section 4 des statuts (dividende préférentiel équivalant à 0,41% de l'accroissement de valeur de la Société sur la période 2007-2010). L'assemblée générale décide de désallouer ces cent (100) parts de fondateurs. Ces parts de fondateurs sont, par conséquent, susceptibles de réallocation future.

Ensuite de quoi, l'assemblée décide de procéder à l'allocation de cent (100) parts de fondateurs.

Ces cent (100) parts de fondateurs donnent droit à un dividende préférentiel équivalant à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de l'accroissement de valeur de la Société entre la valeur de départ fixée à EUR 485.372.000, avant déduction des dettes relatives à l'acquisition de deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) actions Artal Group S.A et deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) obligations Artal Luxembourg S.A. (les «Dettes»), et la valorisation au 31 décembre 2014. La valorisation de la Société à prendre en considération au 31 décembre 2014 est celle avant déduction des Dettes, telle qu'entérinée par le Gérant et auditée par PricewaterhouseCoopers. Il sera tenu compte des éléments suivants survenus, le cas échéant, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014: (a) les paiements de toutes natures effectués par la Société, ou une de ses filiales ou sous-filiales, aux actionnaires ou obligataires éventuels, hors sociétés du groupe et (b) les augmentations ou remboursements de tout ou partie des Dettes, ou de charges d'intérêts sur ces Dettes.

Deuxième résolution

Pour la mise en concordance des Statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer la teneur du paragraphe de la section 4 de l'article 9 des statuts par:

«Cent (100) parts de fondateurs donnent droit à un dividende préférentiel équivalent à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de l'accroissement de valeur de la Société entre la valeur de départ fixée à EUR 485.372.000, avant déduction des dettes relatives à l'acquisition de deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) actions Artal Group S.A et deux cent dix-huit mille neuf cent six (218.906) obligations Artal Luxembourg S.A. (les «Dettes»), et la valorisation au 31 décembre 2014. La valorisation de la Société à prendre en considération au 31 décembre 2014 est celle avant déduction des Dettes, telle qu'entérinée par le Gérant et auditée par PricewaterhouseCoopers. Il sera tenu compte des éléments suivants survenus, le cas échéant, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014: (a) les paiements de toutes natures effectués par la Société, ou une de ses filiales ou sous-filiales, aux actionnaires ou obligataires éventuels, hors sociétés du groupe et (b) les augmentations ou remboursements des Dettes, ou les charges d'intérêts sur ces Dettes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale confère au Gérant tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions prises ci-dessus.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57327. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003704/87.

(120003244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Drummond Moore Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.432.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2011 que:

- Monsieur Johan Dejans a démissionné en tant que Administrateur de classe B de la Société avec effet au 22 décembre 2011; et

- Madame Sylvie Abtal Cola a démissionnée en tant que Administrateur de classe B de la Société avec effet au 22 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003057/14.

(120001885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

GA BERLIN III InvestCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.363.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 27 octobre 2011

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 27 Octobre 2011 que:

- Monsieur Vincent Ellerbach, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012003122/18.

(120002387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Matrix Post Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 154.547.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme «STUDIO LIMITED» dont le siège social est à 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria, Mahe, Seychelles, (IBC N° 028998),

ici représentée par Monsieur Vincent GALLE, demeurant à L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers,

laquelle comparante, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée MATRIX POST GROUP, avec siège social à L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers,

- constituée avec la nationalité belge sous la dénomination «Marie de Bruges» par acte reçu en date du 27 février 2007 par le notaire Bernard Wauters à Bruges, publié aux annexes du Moniteur Belge du 8 mars suivant sous numéro 07037275, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 23 novembre 2007 par le notaire Stoefs à Jodoigne, publié aux annexes du Moniteur Belge le 31 janvier 2008 sous numéro 08017928, et dont la décision de modification de nationalité a été prise par acte reçu par le notaire Joël TONDEUR, de résidence à Bastogne, le 28 juin 2010, et dont les statuts ont été

entérinés suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné le 1^{er} juillet 2010, publié au mémorial C, recueil spécial le 9 septembre 2010, numéro 1854,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 154.547,

- qu'elle a un capital de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUROS), représenté par cent parts sociales (100 parts sociales),

- que la comparante, tel que représentée, est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «MATRIX POST GROUP» avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Ensuite les comparantes, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'associé unique de la société à responsabilité limitée «MATRIX POST GROUP» a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et ceux arrêtés à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la société MARTIX POST GROUP S.à r.l. avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société MATRIX POST GROUP S.à r.l..

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, qu'il est investit de tout expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans au siège social de l'associé unique.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Gallé, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2011 - WIL/2011/975 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 21 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012004755/59.

(120002573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003021/10.

(120001909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Zandvoort Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.773.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RADILLON INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Swiss Bank Building, 2nd Floor, East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 20 décembre 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ZANDVOORT ASSETS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

La société a entre autres pour objet:

a) l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, produits, etc.);

b) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;

- la vente de tout actif de la société.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, né le 5 janvier 1980 à Forbach en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Sébastien COYETTE, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - e) Monsieur Giorgio STIRANO, entrepreneur, né le 23 février 1950 à Turin en Italie et domicilié au 11, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.
- 5) Le siège de la société est fixé au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. LAC/2011/58421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002061/161.

(110213397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bureau d'Assurances Victor SCHWEITZER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 15, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 87.576.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Margot KREMER, femme au foyer, née à Binsfeld, le 10 juillet 1943, demeurant au 15, rue Ferdinand Kuhn, L-1867 Howald.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société «Bureau d'Assurances Victor SCHWEITZER» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 15, rue Ferdinand Kuhn, L-1867 Howald,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.676 et

constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 6 juin 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1188 du 8 août 2002, page 56985;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 28 novembre 2011, elle est devenue associée unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cent (100) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 28 novembre 2011, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Dès lors et qu'en tant qu'associée unique la comparante prémentionnée déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat.

6.- Que l'associée unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

7.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

9.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège de la Société dissoute, soit au 15, rue Ferdinand Kuhn, L-1867 Howald.

10.- Que l'associée unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KREMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18236. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012004210/46.

(120003431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Aria Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 148.991.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2011 que;

1. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marner, le 30 décembre 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2012002972/19.

(120001988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.784.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Rita-Rose Gagné de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 décembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M, Louis Voizard, cadre, né le 26 juin 1959 à Montréal, au Canada, résidant au 4976 avenue Ponsard, à Montréal, Québec, H3W 2A5, au Canada, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- M. Louis Voizard; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003764/22.

(120002522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GSP Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.037.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Juha Pekka Antero JOKELA, born on 3 August 1967 in Finland, a private individual with address at 5C, Pykälätir, 00690 Helsinki, Finland;

Mr. Ilkka KILPIMAA, born on 11 June 1968 in Savukoski, Finland, a private individual with address at 10A, Vanha Ingaksentie, 02940 Espoo, Finland; (together as "the Shareholders"),

here represented by Mrs. Caroline Debrulle, residing professionally in Luxembourg, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., a company entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 15302, with registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as special representative of by virtue of two proxies given under private seal on 11 October 2011.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. They are the shareholders of the company GSP Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (the "Company") has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, on 17 November 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume C-N° 38 on 24 January 2007 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 122.037. The articles of Incorporation have not been amended since;

II.- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25,-) each, fully paid-up;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. discharge to the board of managers for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
5. Miscellaneous.

After due deliberation the shareholders resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the board of managers and each manager individually for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a company entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 41469, with registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Fourth resolution

The Shareholders resolve that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its power it determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her/his hereabove capacity, known to the notary by her/his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

Mr. Juha Pekka Antero JOKELA, né le 3 août 1967 en Finlande, une personne physique résident au 5C, Pykälätir, 00690 Helsinki, Finlande;

Mr. Ilkka KILPIMAA, né le 11 juin 1968 à Savukoski, Finlande, une personne physique résident au 10A, Vanha Ingaksentie, 02940 Espoo, Finlande; (ensemble "les Actionnaires"),

ici représentés par Mme Caroline Debrulle, demeurant professionnellement à Luxembourg, employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., une société enregistrée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 15302 et ayant son siège social à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu de deux procurations données sous seing privé le 11 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés de la société GSP Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, volume CN°38 le 24 janvier 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 122037. Les statuts n'ont subi aucune modifications depuis.

II. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

III. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décharge du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la liquidation de la Société;

2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

3. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. en tant que liquidateur en relation à la mise en liquidation volontaire de la Société;

4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de la liquidation de la Société.

5. Divers

Après délibération, les associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de décharger le conseil de gérance et chaque membre du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une société enregistrée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41469 et ayant son siège social à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en relation à la liquidation volontaire de la Société. Le liquidateur peut accomplir les actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la disposition de l'actif de la Société de par sa seule signature durant l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Lecture faite dans la langue du mandataire des parties comparantes, agissant comme décrit ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Debruille et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58400. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003132/141.

(120002046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Atelier Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 109.330.

L'an deux mille onze, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ATELIER NORD", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109330, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 5 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 7 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2011 et allocation des résultats de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2011;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Continuation des activités de la Société malgré les pertes reportées (art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales);
5. Si nécessaire, nomination de Monsieur Benoît WEBER comme liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de ce qu'elle a bien eu connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011, tels que soumis à l'assemblée, et décide, en relation avec lesdits comptes annuels, de reporter les pertes d'un montant total de cinquante-neuf mille sept cent quinze euros et cinquante-neuf cents (EUR 59.715,59).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leur mandat respectif durant les exercices sociaux se clôturant au 30 septembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de ne pas poursuivre les activités de la Société en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Benoît WEBER, Architecte, né à Martelange (Belgique), le 21 janvier 1963, demeurant à B6637 Fauvillers, 36, rue du Centre, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée générale des actionnaires décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée générale des actionnaires décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57219. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002976/96.

(120002370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012003075/12.

(120002414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Advantage Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.245.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

BSI S.A. Lugano, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Magatti 2, 6900 Lugano Switzerland, acting in its capacity of nominee,

hereby represented by Ms. Simona BORTOLAZZI, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned Notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned Notary to state that:

I. ADVANTAGE HEDGE (the "Company"), a public limited company organised as an investment company with variable capital (Société d'Investissement à Capital Variable) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 132.245, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2506 of 6 November 2007;

II. the capital of the Company is fixed at one million two hundred fifty thousand euro (1,250,000.- EUR) as of 13 December 2011 and is represented by

- 2,509.704 (two thousand five hundred and nine point seven hundred and four) shares IA - ADVANTAGE HEDGE – EAGLE SUB-FUND, with a net asset value of seventy-five euro two cents (75.02 EUR) each, fully paid up;

- 1,411.139 (one thousand four hundred and eleven point one hundred thirty nine) shares IA - ADVANTAGE HEDGE – FOF OPPORTUNITY, with a net asset value of eight hundred eighty-eight euro thirty-five cents (888.35 EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and the financial standing of the Company;

IV. that the appearing party declares that was informed of the agenda prior to this meeting and waives the right to receive any prior notice;

V. the appearing party has decided to dissolve the Company with effect as of 13 December 2011 as the business activity of the Company has ceased and to transfer all existing and future assets and liabilities to Brookleigh Limited, a British Virgin Islands company having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

VI. as a result of the above, the dissolution of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors of the Company as well as to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates until the date of the dissolution;

VIII. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace (Grand Duchy of Luxembourg);

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the Notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

BSI S.A. Lugano, une société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social situé Via Magatti 2 6900 Lugano, agissant en qualité de nommée,

dûment représentée par Madame Simona BORTOLAZZI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant d'acter que:

I. ADVANTAGE HEDGE (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.245, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 September 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2506 of the 6 November 2007;

II. le capital social de la Société a été fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) à la date du 31 octobre 2011 et est représenté par

- 2.509,704 (deux mille cinq cent neuf virgule sept cent quatre) actions IA – ADVANTAGE HEDGE – EAGLE SUB-FUND, avec une valeur net d'inventaire de soixante-quinze euro deux cent (75,02 EUR) chacune entièrement libérées;

- 1.411,139 (mille quatre cent onze virgule cent trente-neuf) actions IA ADVANTAGE HEDGE – FOF OPPORTUNITY, avec une valeur net d'inventaire de huit cent quatre-vingt-dix-huit euro trente-cinq cent (888,35 EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société et déclare qu'elle a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. la comparante a eu connaissance préalable de l'ordre du jour et qu'elle renonce à toute exigence d'avis préalable;

V. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet au 13 décembre 2011, étant donné que la Société a cessé toute activité et de transférer tout actif et passif existant et futur à la société Brookleigh Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé Road Town, Tortola, British Virgin Islands

VI. la dissolution de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace (Grand-Duché de Luxembourg);

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Bortolazzi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55751. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004181/98.

(120003445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Cowell Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 33.949.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 23 décembre 2011, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Peter VANSANT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, Monsieur Christian BILLO de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES ayant comme adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur, la société «E&A MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Monsieur Gabriel EL RHILANI demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur René MORIS de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, comme nouveau commissaire aux comptes, la société «D.E. Révision» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003473/30.

(120001912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Capital Three Thousand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 144.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003026/9.

(120002380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Celos Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012003028/11.

(120002187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 14. Dezember 2011 und aus dem Protokoll des Verwaltungsrates vom 21. Dezember 2011

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 14. Dezember 2011 geht hervor dass:

- Frau Fiona Flannery, geboren am 29. Juli 1967 in Dublin, Irland, geschäftsansässig in 1 Commons Street, Dublin 1, Irland, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 14. Dezember 2011 bestellt wurde, und
- Herr Reiner Barthuber, geboren am 9. Oktober 1958 in München, Deutschland, geschäftsansässig in Freisinger Straße 5, 85716 Unterschleißheim, Deutschland, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2012 bestellt wurde,

jeweils bis zur ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, welche im Jahr 2012 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr beschliesst.

Desweiteren sind die Herren Matthew Cyril Dunne zum 21. Dezember 2011 und Stephane Rio zum 30. November 2011 von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglieder zurückgetreten.

Mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 21. Dezember 2011 ist Herr Reiner Barthuber, vorgenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestimmt worden, bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, welche im Jahr 2012 stattfindet um über das zum 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr beschliessen wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Januar 2012.

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.

Max Kremer / Matthias WOHLFAHRT

Référence de publication: 2012005057/27.

(120004468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Zyk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.014.

L'an deux mille onze, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ZYK S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156014 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2494 du 18 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie MAIEZZA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sans exception sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité qualifiée de trois quarts des personnes présentes et représentées. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004067/85.

(120002789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CGH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 395.388,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.107.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003029/10.

(120001374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CHC Helicopter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003031/11.

(120002329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Neo Galileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 158.015.

Acceptation des cessions de parts sociales comme suit en date du 30 juin 2011:

Avec effet au 30 juin 2011, 36,5 parts sociales ont été cédées par Monsieur Jean-Claude Jacoby, demeurant à 10, rue Théodore Eberhard L-1452 Luxembourg, né à Luxembourg le 14.04.1950, à Monsieur Andrea Francesco de Cillia, demeurant à 14, Neie Wée L-5419 Ehnen, né le 24 février 1967 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 36,5 parts sociales ont été cédées par Monsieur Jean-Claude Jacoby, demeurant à 10, rue Théodore Eberhard L-1452 Luxembourg, né à Luxembourg le 14.04.1950, à Monsieur Marc Ewen, demeurant à 6, rue du Cimetière L-8286 Kehlen, né le 1^{er} novembre 1968 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 25 parts sociales ont été cédées par Monsieur Walter de Toffol, demeurant à 7, rue Bernard Haal L-1711 Luxembourg, né à Vallanda-Agordina (Italie) le 09.11.1954, à Monsieur Romain Gaio, demeurant à 7a, rue de la Montagne L-3391 Peppange, né le 31 octobre 1971 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 4,5 parts sociales ont été cédées par Monsieur Walter de Toffol, demeurant à 7, rue Bernard Haal L-1711 Luxembourg, né à Vallanda-Agordina (Italie) le 09.11.1954, à Monsieur Marc Ewen, demeurant à 6, rue du Cimetière L-8286 Kehlen, né le 1^{er} novembre 1968 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 3,5 parts sociales ont été cédées par Monsieur Walter de Toffol, demeurant à 7, rue Bernard Haal L-1711 Luxembourg, né à Vallanda-Agordina (Italie) le 09.11.1954, à Monsieur Andrea Francesco de Cillia, demeurant à 14, Neie Wée L-5419 Ehnen, né le 24 février 1967 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 8 parts sociales ont été cédées par Monsieur Paul Moecher, demeurant à 26, rue A. Hoffmann L-6913 Roodt sur Syre, né à Ettelbrück le 25.01.1955, à Monsieur Andrea Francesco de Cillia, demeurant à 14, Neie Wée L-5419 Ehnen, né le 24 février 1967 à Luxembourg.

Avec effet au 30 juin 2011, 25 parts sociales ont été cédées par Monsieur Paul Moecher, demeurant à 26, rue A. Hoffmann L-6913 Roodt sur Syre, né à Ettelbrück le 25.01.1955, à Monsieur Jacques Hermann, demeurant à 22b, Reim-echer Wee L-5698 Welfrange, né le 17 février 1973 à Ettelbrück.

Toutes les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2012004522/33.

(120004182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.504,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of October,
before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 6492046;

European Bijoutier S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER of 7 March 2011, published in the Mémorial C – N°1315 on June 17, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.617 ("EB");

European Clinics S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER of 7 March 2011, published in the Mémorial C – N°1315 on June 17, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.615 ("EC"); and

European Property Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX of 8 June 2011, published in the Mémorial C – N°2156 on September 14, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.859 ("EPS") (collectively referred to as the "Shareholders").

All hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on 5 October 2011, which proxies after having being signed "ne variatur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the holders of the entire share capital of Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred and three euros (EUR 22,503.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX of 2 March 2011, published in the Mémorial C – N°1123 on May 26, 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.334 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount twenty-two thousand five hundred and three euros (EUR 22,503.-) to twenty-two thousand five hundred and four euros (EUR 22,504.-).

2 To issue one (1) new class C share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing class C shares.

3 To accept subscription for this new class C share, with payment of a share premium in an amount of three million three hundred and fifty-three thousand twenty euros (EUR 3,353,020.-) by EPS and to accept full payment for this new class C share by contribution in kind,

4 To set the amount of the Company's subscribed capital at twenty-two thousand five hundred and four euros (EUR 22,504.-) represented by two thousand five hundred and one (2,501) class A shares, two thousand five hundred and one (2,501) class B shares, two thousand five hundred and two (2,502) class C shares, two thousand five hundred (2,500) class D shares, two thousand five hundred (2,500) class E shares, two thousand five hundred (2,500) class F shares, two thousand five hundred (2,500) class G shares, two thousand five hundred (2,500) class H shares and two thousand five hundred (2,500) class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5 To amend article 7.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

6 To confer power to the board of managers to implement the above resolutions.

7 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand five hundred and three euros (EUR 22,503.-) to twenty-two thousand five hundred and four euros (EUR 22,504.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new class C share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing class C shares

Subscription - Payment

Thereupon appeared EPS represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 October 2011 in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

EPS declared to subscribe for one (1) new class C share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of three million three hundred and fifty-three thousand twenty euros (EUR 3,353,020.-) and to fully pay such class C share by a contribution in kind consisting in the contribution by EPS to the Company of an unquestioned receivable it has against the Company for a total amount of three million three hundred and fifty-three thousand twenty-one euros (EUR 3,353,021.-). The share premium shall be allocated to the share premium reserve account corresponding to the class C shares in accordance with the articles of incorporation of the Company (collectively referred to as the "Subscribers")

Evidence of the contribution and its value has been given to the notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the contributions made by the Subscribers is at least equal to the nominal value plus premium of the new class C share. The copy of the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class C share according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to set the amount of the Company's subscribed capital at twenty-two thousand five hundred and four euros (EUR 22,504.-) represented by two thousand five hundred and one (2,501) class A shares, two thousand five hundred and one (2,501) class B shares, two thousand five hundred and two (2,502) class C shares, two thousand five hundred (2,500) class D shares, two thousand five hundred (2,500) class E shares, two thousand five hundred (2,500) class F shares, two thousand five hundred (2,500) class G shares, two thousand five hundred (2,500) class H shares and two thousand five hundred (2,500) class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to amend article 7.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. This article will from now read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred and four euros (EUR 22,504.-) represented by two thousand five hundred and one (2,501) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred and two (2,502) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred (2,500) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred (2,500) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares") and two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares shall be together referred to as the "Shares".

Eighth resolution

The Shareholders resolved to confer power to the board of managers to give effect to the previous resolutions. The board of managers is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to such capital increase.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre,

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 6492046;

European Bijoutier S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1315 du 17 juin 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.617 («EB»);

European Clinics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1315 du 17 juin 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.615 («EC»); et

European Property Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, N°2156 du 14 septembre 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.859 («EPS») (collectivement définis comme les «Associés»),

TOUTES représentées aux fins des présentes par Mr Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes de procurations en date du 5 octobre 2011 lesquelles procurations après avoir été signées «ne variatur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent l'ensemble du capital social de Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cent et trois euros (EUR 22.503,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1123 du 26 mai 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.334 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cent et trois euros (EUR 22.503,-) à vingt-deux mille cinq cent et quatre euros (EUR 22.504,-).

2 Émission de une (1) nouvelle part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie C, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois million trois cent cinquante-trois mille vingt euros (EUR 3.353.020,-) par EPS à libérer intégralement par apport en nature.

4 Fixation du capital social de la Société à vingt-deux mille cinq cent et quatre euros (EUR 22,504,-) divisé en deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie A, deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie B, deux mille cinq cent et deux (2.502) parts sociales de catégorie C, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de

catégorie H et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5 Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

7 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cent et trois euros (EUR 22.503,-) à vingt-deux mille cinq cent et quatre euros (EUR 22.504,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu EPS, représentée par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2011, à Luxembourg, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

EPS a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois million trois cent cinquante-trois mille vingt euros (EUR 3.353.020,-) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie C par un apport en nature consistant en l'apport par EPS de l'intégralité d'une créance envers la Société suite à un Loan Note signé entre EPS et la Société en date du 30 septembre 2011 pour un montant total de trois million trois cent cinquante-trois mille vingt-et-un euros (EUR 3.353.021,-). La prime démission sera allouée au compte prime démission correspondant aux parts sociales de catégorie C en conformité avec les statuts de la Société.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre cette nouvelle part sociale de catégorie C conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de fixer le capital social de la Société à vingt-deux mille cinq cent et quatre euros (EUR 22.504,-) divisé en en deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie A, deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie B, deux mille cinq cent et deux (2.502) parts sociales de catégorie C, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7.1. des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cent et quatre euros (EUR 22.504,-) divisé en deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), deux mille cinq cent et deux (2.502) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) entièrement libérée.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I seront collectivement désignées comme les «Parts Sociales»."

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance pour donner effet aux résolutions ci-dessus. Le conseil de gérance est autorisé et mandaté à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec l'augmentation du capital social.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3200.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45347. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002989/233.

(120001627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003033/10.

(120002332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire prises en date du 21 décembre 2011

Troisième Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Madame Lucille FULLER, aussi appelée Madame Lucy FULLER, et Monsieur Antoine VIDTS, administrateurs de catégorie A, ainsi que de Monsieur Dominique RANSQUIN et Monsieur Romain THILLENS, administrateurs de catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se prononçant sur les comptes de l'année 2011.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Pierre CHAPATTE de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A., jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire se prononçant sur les comptes de l'année 2011.

Changement d'adresse:

La Société a été notifiée des changements d'adresse suivants:

- Monsieur Dominique RANSQUIN, administrateur de catégorie B, a désormais son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Romain THILLENS, administrateur de catégorie B, a désormais son adresse professionnelle au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- le commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A., a désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 décembre 2011.

Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012005281/27.

(120004367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Chimera International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.308.

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CHIMERA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 134.308,

constituée en date du 28 novembre 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 11 janvier 2008,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cents euros (100.-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Honk Kong Four Seasons LTD, Société ayant son siège social à Hong Kong, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

17986

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000.-EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, G. Saggi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55475. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003034/64.

(120002106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 20 décembre 2011 que:

- Le nombre de gérants a été porté à trois.

- Ont été nommés au poste de gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle:

* Monsieur Julien Rizzon, administrateur de sociétés, né le 31/07/1977 à Longeville-lès-Metz, demeurant au 6, rue Drogon à F-57160 Scy-Chazelle.

* Monsieur Benjamin Rizzon, administrateur de sociétés, né le 29/03/1979 à Metz, demeurant au 49, rue de Verdun à F-57160 Moulins-lès-Metz

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012003037/17.

(120001650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 8 décembre 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Jean Philippe Claessens (Président), 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Philippe Meloni, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Gianluigi Sagramoso, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Derek Chambers, 10 rue Mambra, L-8246 Mamer

Mr Martin Vogel, 602 Hohistrasse, CH-8010 Zurich

Mme Jana Frnkova, 10 rue Mambra, L-8246 Mamer

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 04 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean-Philippe CLAESSENS / Philippe MELONI

Référence de publication: 2012005345/27.

(120004277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

DCC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.040.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre à 15 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Acceptation de la démission de Michael LIGGAN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

2^{ème} Résolution:

Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué avec droit de signature individuelle pour une durée de six ans et avec effet au 8 décembre 2011:

Sarah O'CALLAGHAN, demeurant Calle Sueno 20, Buenas Noches, Estepona, E-29693 Malaga.

Pour l'exactitude de l'extrait

Référence de publication: 2012003054/16.

(120002284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CMC Capital Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003038/10.

(120001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Jesmond Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 36.850.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 novembre 2011:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017, à savoir:

Administrateurs:

Jan Vermeulen, 25 Schaliënhostraat 25, B-8570 Vichte, Belgique

Dominique Gistelincq, 75 Rekestraat, B-9660 Everbeek, Belgique

Annick Vanden Bossche, 75 Rekestraat, B-9660 Everbeek, Belgique

Commissaire aux comptes:

Ignace Taelman, 1 Heye, B-8581 Kerkhove, Belgique

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012003192/20.

(120002233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CR PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.419.

—
EXTRAIT

En date du 13 août 2010, l'associé de la Société HgCapital 5 (Nominees) Ltd. a changé sa dénomination en HgCapital Nominees Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003041/13.

(120001737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

DnP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 79.737.

—
EXTRAIT

Monsieur Lambert Michel Patrick DUPONG demeurant à L-1117 Luxembourg, 59, rue Albert 1^{er} a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 9 février 2010.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003049/11.

(120002235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CB International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.303.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Constellation Brands, Inc., a company organised under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA,

here represented by Rachel UHL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 December 2011. The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) "CB International Finance S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 93.303 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 559, page 26794 on 22 May 2003. The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 10 March 2005, published in the Mémorial number 881, page 42286 on 13 September 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million US Dollars (USD 3,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) to three million twenty-five thousand US Dollars (USD 3,025,000.-) (the "Capital Increase"), by increasing the nominal value of the existing five hundred (500) shares of the Company by six thousand US Dollars (USD 6,000.-) per share so as to bring their nominal value from fifty US Dollars (USD 50.-) per share to six thousand fifty US Dollars (USD 6,050.-) per share.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increased value of the existing five hundred (500) shares of the Company by six thousand US Dollars (USD 6,000.-) per share for a total amount of three million US Dollars (USD 3,000,000.-), such increase in value being fully paid up by contribution of receivables that the Sole Shareholder owns towards the Company, for an amount of three million US Dollars (USD 3,000,000.-), which is to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of such contribution and its total value has been given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at USD 3,025,000 (three million twenty-five thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 6,050 (six thousand fifty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration Mr. Erik Jean P. ADAM, born on 28 May 1975 in Coventry (United Kingdom), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Category A Manager of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Constellation Brands, Inc., une société organisée sous le droit de l'État du Delaware, Etats Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, États Unis,

ici représentée par Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 20 décembre 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois " CB International Finance S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.303, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 559, page 26794, du 22 mai 2003. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial numéro 881, page 42286 du 13 septembre 2005.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions Dollars Américains (USD 3.000.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) à trois millions vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 3.025.000,-) (l'"Augmentation du Capital"), par augmentation de la valeur nominale des cinq cent (500) parts sociales existantes de la Société par six mille Dollars Américains (USD 6.000,-)

par part sociale afin d'augmenter la valeur nominale de chaque part sociale de la valeur actuelle de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) à six mille cinquante Dollars Américains (USD 6.050,-).

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de la valeur des cinq cent (500) parts sociales existantes de la Société par six mille Dollars Américains (USD 6.000,-) par part sociale pour un montant total de trois millions Dollars Américains (USD 3.000.000,-), une telle augmentation de valeur étant entièrement libérée par une contribution d'une créance de l'Associé Unique vis-à-vis la Société d'un montant de trois millions Dollars Américains (EUR 3.000.000,-), qui est alloué au capital sociale de la Société.

La preuve de cette contribution et sa valeur totale ont été donné au notaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trois millions vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 3.025.000,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de six mille cinquante Dollars Américains (USD 6.050,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, M. Erik Jean P. ADAM, né le 28 mai 1975 à Coventry (Royaume-Uni), avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme Gérant de catégorie B de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie apparente, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58235. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012003027/117.

(120001523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.700.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 9 décembre 2011, Monsieur J. Timothy Leslie, demeurant professionnellement au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg est nommé gérant pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Michael A Miller, gérant démissionnaire en date du 1^{er} janvier 2012.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Mme. Eva Gehlin,
- M. Allai: Lyall,
- M. Eric L. Broussard,
- M. Gregory Greeley, et

- M. J. Timothy Leslie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour FinLux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012003697/23.

(120002479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.531.

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Philippe LAMBERT, né à Liège (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "COMPTABILITE, FISCALITE, S.à r.l.", en abrégé COMP'FISC, S.à r.l. avec siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.531, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 402 du 13 mars 2002.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2012, de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2012, de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-quatorze mille cinq cents (194.500,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent sept mille euros (207.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement à l'associé unique, sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent au remboursement à l'associé unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2012, de remplacer les huit mille deux cent quatre-vingts (8.280) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par cent (100) parts sociales nouvelles sans expression de valeur nominale.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente réduction de capital sont évalués à la somme de 1.000,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe LAMBERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/3975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012003018/51.

(120001889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Endurance Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 133.455.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "Endurance Real Estate Management Company S.A.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 105344,

here represented by Mrs. Françoise DE JONGH, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "Endurance Advisory Company S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 133455, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the November 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2850 of December 8, 2007;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.-EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of "Endurance Real Estate Management Company S.A." in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "Endurance Real Estate Management Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105344,

ici représentée par Madame Françoise DE JONGH, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Endurance Advisory Company S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38-40, rue Paferbrüch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133455 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2850 du 8 décembre 2007;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez "Endurance Real Estate Management Company S.A." à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DE JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003064/102.

(120002323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Ampacet Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.277.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Ampacet Corporation, a New York law governed corporation, having its registered office at White Plains Road, 660, Tarrytown, NY 10591-5130, United States of America (the "Shareholder"),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 30 December 2011.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Ampacet Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 165277, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 573,592.- (five hundred seventy-three thousand five hundred ninety-two Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each to EUR 586,092.- (five hundred eighty-six thousand ninety-two Euro) by the creation and issuance of 573,592 (five hundred seventy-three thousand five hundred ninety-two) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

2. Subscription and payment by contribution in kind of 11 (eleven) shares without nominal value in the capital of Ampacet Europe S.A., a public company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 50309 ("Ampacet Europe").

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

The Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The share capital of the Company is increased by EUR 573,592.- (five hundred seventy-three thousand five hundred ninety-two Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 586,092.- (five hundred eighty-six thousand ninety-two Euro) by the creation and issuance of 573,592 (five hundred seventy-three thousand five hundred ninety-two) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

All the new shares have been entirely subscribed by the Shareholder and have been fully paid-up for their par value together with an aggregate share premium amounting to EUR 5,162,323.- (five million one hundred sixty-two thousand three hundred twenty-three Euro) by a contribution in kind consisting of 11 (eleven) shares (the "Shares") without nominal value in the capital of Ampacet Europe, prenamed, pursuant to the terms and conditions of the contribution agreement signed between the Company and the Shareholder, prenamed, on 30 December 2011 (the "Contribution Agreement").

It results from a management valuation report issued in connection with the contribution of the Shares to the Company (the "Contribution Valuation Report") signed on 30 December 2011 by Mr. Sartori, acting in his capacity as authorized signatory, that:

"For the purposes of the value of the contributed Shares, which will be contributed to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company, we value the net value of the contribution of the Shares into the Company at an aggregate amount of EUR 5,735,915.- (five million seven hundred thirty-five thousand nine hundred fifteen Euro), which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the 573,592 (five hundred seventy-three thousand five hundred ninety-two) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, together with an

aggregate share premium of EUR 5,162,323.- (five million one hundred sixty-two thousand three hundred twenty-three Euro) to be issued by the Company.”

It results from the Contribution Agreement relating to the Shares that:

- a. the Contributor owns the Shares;
- b. the Shares are fully paid-up;
- c. there exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- d. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares, and the Shares are not subject of any attachment;
- e. with the signature of the Contribution Agreement and the realization of the steps set forth therein, all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Shares have been complied with.”

Such Contribution Agreement and Contribution Valuation Report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 586,092.- (five hundred eighty-six thousand ninety-two Euro), represented by 586,092 (five hundred eighty-six thousand ninety-two) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ampacet Corporation, une société régie par les lois de l'État de New York, ayant son siège social à White Plains Road, 660, Tarrytown, NY 10591-5130, États-Unis d'Amérique (l'«Associée»),

ici représentée par

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 30 décembre 2011.

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme sus-mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société Ampacet Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165277, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 573.592,- (cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-douze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 586.092,- (cinq cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros) par la création et l'émission de 573.592 (cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Souscription et libération moyennant un apport en nature de 11 (onze) actions sans valeur nominale dans le capital de Ampacet Europe S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant

son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50309 («Ampacet Europe»).

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associée prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté de EUR 573.592,- (cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-douze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 586.092,- (cinq cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros) par la création et l'émission de 573.592 (cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associée et ont été intégralement libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission globale s'élevant à EUR 5.162.323,- (cinq millions cent soixante-deux mille trois cent vingt-trois euros) par l'apport en nature de 11 (onze) actions (les «Actions») sans valeur nominale dans le capital de Ampacet Europe, pré-qualifiée, conformément aux termes et conditions d'une convention d'apport conclue entre la Société et l'Associée, pré-qualifiée, en date du 30 décembre 2011 (la «Convention d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance en relation avec l'apport des Actions à la Société (le «Rapport d'Évaluation de l'Apport») signé le 30 décembre 2011 par Mr Sartori, agissant en sa qualité de signataire autorisé, que:

«Pour les besoins de l'évaluation des Actions apportées, qui seront apportées à la Société, en échange de nouvelles parts sociales à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette de l'apport des Actions à la Société à la valeur totale de EUR 5.735.915,- (cinq millions sept cent trente-cinq mille neuf cent quinze euros), ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur totale des 573.592 (cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune ensemble avec une prime d'émission globale s'élevant à EUR 5.162.323,- (cinq millions cent soixante-deux mille trois cent vingt-trois euros) à émettre par la Société.»

Il résulte de la Convention d'Apport relative aux Actions que:

- a. l'Apporteur est propriétaire des Actions;
- b. les Actions sont intégralement libérées;
- c. il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits sur les Actions en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que les Actions lui soient transférées;
- d. les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage;
- e. avec la signature de la Convention d'Apport et la réalisation des démarches y prévues, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec la cession des Actions».

La Convention d'Apport et le Rapport d'Évaluation de l'Apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 586.092,- (cinq cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros), représenté par 586.092 (cinq cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/31. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002217/164.

(120001159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Cycafin A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.793.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2011 tenue à Luxembourg.

1. Les trois administrateurs suivants ont été révoqués avec effet immédiat:
Joelle Reuter-Lamesch, 45 Huewelerstrooss a L-8521 Beckerich
Georges Brimeyer, 111, rue Pierre Krier a L-1880 Luxembourg
Carina Brimeyer-Dos Reis Evora, 111, rue Pierre Krier a L-1880 Luxembourg
2. Le commissaire aux comptes, la société Amstimex S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 13, rue des Jones a L-1818 Howald et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 21.512 a été révoqué avec effet immédiat.
3. L'Assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur unique la société à responsabilité limitée Westenwind S.ar.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.449, représentée par son gérant unique, Monsieur Geert Dirckx, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg.
4. L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes la société à responsabilité limitée Tax Connected S.a r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157.488.
5. Le nouvel administrateur unique et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de administrateurs et du commissaire aux comptes révoqués. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.
6. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Westenwind S.ar.l.

Gérant Unique

Référence de publication: 2012004266/29.

(120003429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Delester Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 165.906.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Joël DELESTRE, président de société, né le 14 novembre 1961 à Rouen (France), demeurant 115, rue Stanislas Girardin à F-76000 Rouen, ici représenté par Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Peppange, le 8 décembre 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de DELESTER SARL.

Art. 3. Le siège social est fixé à Howald. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

La réalisation de tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2012.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dressera l'inventaire et le compte de pertes et profits pour la première fois le dernier vendredi du mois juin 2013 à 14 heures.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Joël DELESTRE, précité, intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à neuf cents euros (900.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant, associé représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.
2. Est nommé gérant de la société.

Monsieur Joël DELESTRE, président de société, né le 14 novembre 1961 à Rouen (France), demeurant 115, rue Stanislas Girardin à F-76000 Rouen.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimitée.
4. Le mandat du gérant est gratuit.
5. La société a son siège au 4, rue des Joncs -Bâtiment 5 -à L-1818 Howald.

18000

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Muhovic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18163. Reçu:soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004280/144.

(120003430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

CSFB Lux (Parent) IEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003043/9.

(120002320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CSFB Lux (Parent) IEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003044/9.

(120002321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003045/9.

(120002337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Westmount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012006099/13.

(120005963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.
